

## EN RESUME :



Maintenir la relation entre un enfant et son parent détenu

Visites les 1er et 3ème mercredi du mois

Possibilité de recourir aux navettes de la Croix-Rouge

Possibilité de bénéficier d'un suivi social concernant l'enfant

En fonction de la situation, possibilité de commencer par des visites individuelles en présence de l'intervenant



## Pour nous contacter

**En prison :**  
via un billet de rapport

**Personne de contact :**  
MANNEH Catherine  
catherine.manneh@just.fgov.  
be

**Au siège social :**  
Avenue de Burlet 4A  
1400 Nivelles  
067/22.03.08

**Mail :** contact@latouline.be  
**Site :** www.latouline.be

La Touline ASBL  
Agrée et subsidiée  
par la Communauté Française



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Le Brabant wallon



Wallonie

LA  
TOULINE

LA  
TOULINE

# Service Lien enfants- parents



La Touline ASBL : service d'aide aux  
justiciables de l'arrondissement de Nivelles

## Le service lien enfant-parent, c'est quoi ?

Le lien enfant-parent est un projet du service d'aide aux justiciables "La Touline", mené à la prison de Nivelles.

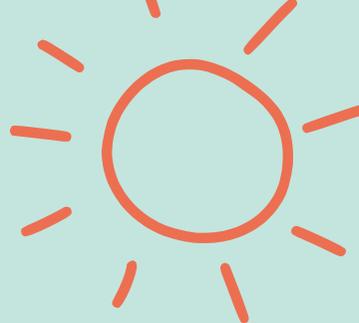
Il a pour objectif de **rétablir ou de maintenir le lien** entre un enfant et son parent incarcéré en offrant un lieu de rencontre au sein de la prison.

Durant les visites, des jeux et un goûter sont mis à disposition. Des animations peuvent également être organisées.

## Les visites

Les visites se déroulent :

- Le **1er et 3ème mercredi** du mois.
- De **14h30 à 16h30** (entrée possible jusque 15h45).
- Possibilité pour l'enfant d'être accompagné d'un adulte (si ce n'est pas le tuteur légal, il doit être muni d'une autorisation écrite et signée par celui-ci et légalisée par l'administration communale).



## Conditions d'accès

1

Adhérer à notre charte lors de l'entretien d'accueil.

2

Les adultes et les enfants doivent être munis de leur carte d'identité à chaque visite.

3

Pas d'interdiction au niveau de la justice.

4

Fournir un document reprenant le lien de parenté entre l'enfant et le papa incarcéré

5

La direction de la prison doit donner son accord.



## Absence de contact ou lien difficile ?

Si l'enfant n'a plus vu son papa depuis longtemps ou que le lien est difficile, il est possible d'organiser au préalable des **visites individuelles** d'une heure, en présence de l'intervenant de La Touline, afin d'encadrer la rencontre.

L'intervenant est **toujours** disponible pour voir l'enfant ou le parent en entretien

## Navettes Croix-Rouge

La Touline collabore avec des volontaires de la Croix-Rouge du réseau "Itinérance".

Ce service permet, sous certaines conditions (impossibilité de se déplacer, conflits parentaux, placement, etc) de pouvoir bénéficier gratuitement d'un **accompagnement** de vos enfants **lors des trajets**, depuis leur lieu de vie jusqu'à la prison ainsi que leur retour.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous en faire part afin d'envisager avec vous une situation.